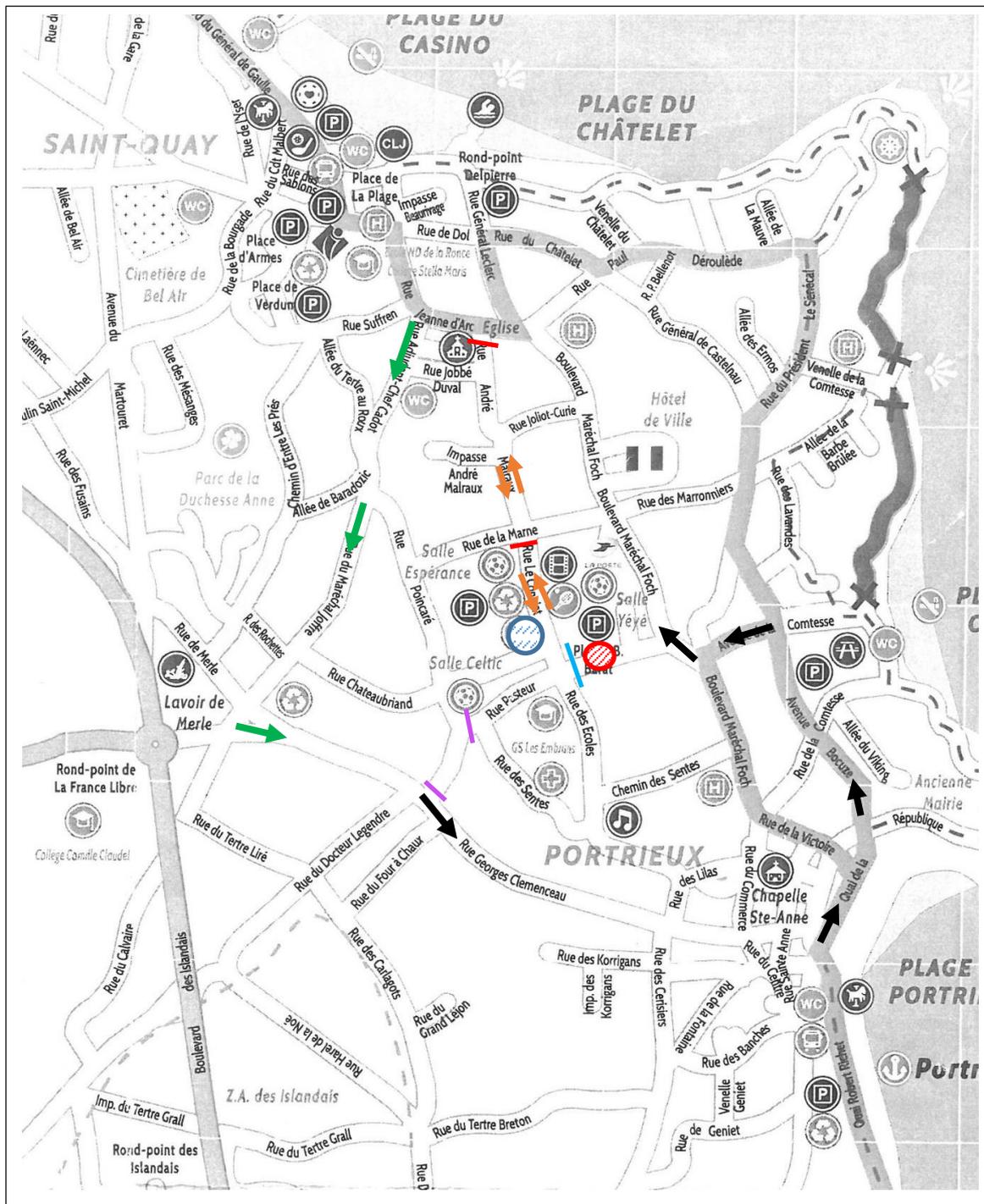


Rue Pasteur (route barrée du 27/01 au 30/01/25 inclus)



- Légende :**
- instauration double sens de circulation du 27/01 au 30/01/25
 - Déviation véhicules supérieur à 2.10m de largeur
 - Déviation véhicules légers
 - Zone de travaux
 - Route barrée à x mètres
 - Route barrée du 27/01 au 30/01/25 inclus
 - Route barrée aux PL, BUS et véhicules supérieurs à 2.10m de largeur
 - Arrêt BUS des tennis supprimé du 27/01 au 30/01/25 inclus